

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1499

Rubrik: Banque cantonale vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil d'Etat a été mené en bateau

Il y a trois mois, tout allait pourtant bien. Gilbert Duchoud se félicitait de la bonne santé financière de la Banque cantonale vaudoise, trônait dans tous les journaux de la place distribuant conseils avisés et visions d'avenir, laissait entendre que, si le peuple acceptait la privatisation de l'institution, la banque cantonale s'enverrait vers d'autres cieux, plus rentables.

Trois mois plus tard et une votation populaire perdue, l'horizon est soudain bouché. La publication des résultats sur les neuf premiers mois est décevante. Et un audit, commandité à la banque par Arthur Andersen, s'inquiète de l'insuffisance des provisions, un «trou» estimé à 1,3 milliard. Et du coup, les belles déclarations de l'automne résonnent étrangement (voir ci-dessous). Manifestement, les dirigeants de la BCV étaient au courant des problèmes financiers de la banque mais n'en ont informé ni le Conseil d'Etat, pourtant actionnaire majoritaire et qui pensait faire une

belle affaire avec la vente de ses actions, ni le peuple au moment où celui-ci devait se prononcer sur l'avenir de «sa» banque.

Un silence inadéquat

Mardi, à l'heure où nous bouclons ce numéro, le Conseil d'Etat vaudois a condamné ce silence «inadéquat», lui qui n'a été averti de la situation que le 12 novembre dernier. Un mécontentement d'autant plus justifié qu'aujourd'hui la BCV tente le coup de force et exige du Conseil d'Etat qu'il se lance dans une recapitalisation de la banque. Le coût de l'opération, environ 400 millions de francs, doit être accepté par le Grand Conseil. Le débat parlementaire promet d'être houleux. Et le Grand Conseil risque de refuser d'être ainsi mis devant le fait accompli.

Car il y a non seulement des maillons faibles à la BCV, mais des maillons manquants. Comment est-ce possible que les créances douteuses, héritées des années

quatre-vingt, censées disparaître progressivement, menacent soudain la pérennité de la banque?

De quelle nature sont-elles, immobilières, spéculatives, liées au marché fragile des nouvelles technologies?

Pourquoi d'autres solutions ne sont-elles pas envisagées, en dehors de la procédure de recapitalisation (on pourrait par exemple instaurer le même modèle que Genève, qui a mis sur pied un fonds de revalorisation des créances douteuses)?

Depuis quand la direction générale est-elle au courant des besoins en provisionnement de la BCV; quelle est sa part de responsabilité?

Sur tous ces points, Conseil d'Etat et Grand Conseil devront faire la lumière, en rappelant aux responsables de la BCV que s'ils ont été menés en bateau, ils ont toujours la possibilité d'en virer les capitaines. gs

Banque cantonale vaudoise

Erreurs, cachotteries ou illusions?

Les récentes révélations sur la situation de la Banque cantonale vaudoise donnent un éclairage nouveau, pas très net, sur les propos tenus avant et depuis la votation du 23 septembre dernier, qui a vu le peuple vaudois refuser le désengagement partiel de l'Etat dans «sa» banque. Quelques citations. yj

«L'Etat a défendu de tout temps l'autonomie opérationnelle [de la BCV], autonomie à laquelle la Commission fédérale des banques, organe de surveillance du système bancaire suisse, veille d'ailleurs de manière intransigeante».

Gilbert Duchoud, président de la Direction générale de la BCV, *24 Heures*, 14 juin 2001.

«Dans une conjoncture économique positive depuis deux ans, l'assainissement du portefeuille de crédits se révèle plus difficile que prévu. Les besoins de provisions se maintiennent à un niveau élevé et le total des créances non productives d'intérêts ne diminue que lentement».

Dépliant relatif aux Comptes consolidés de la BCV au 30 juin 2001.

«J'ai peur que l'on soit entré dans une période de statu quo

global. Le réveil risque d'être brutal. Mais qu'on s'entende bien, je parle là d'une échéance de dix ou vingt ans, pas des trois mois qui viennent».

Gilbert Duchoud, interviewé par Yelmarc Roulet, *Le Temps*, 25 septembre 2001.

«Un problème risque de se poser rapidement: sur les 50% publics de la BCV, 4% appartiennent à l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), récemment devenu société anonyme de droit public. C'est trop de risques pour lui dans son portefeuille. Il pourrait vouloir se défaire de 2%, dont la reprise coûtera au canton

plusieurs dizaines de milliers de francs».

Ibid.

«Le montant des crédits non performants ne se réduit pas au rythme souhaité. Nous avons en effet utilisé, depuis 1996, plus d'un milliard de provisions sans diminution notable de son volume. Sur la base de ce constat, la Banque a décidé, en accord avec la Commission fédérale des banques, d'analyser sa méthode de provisionnement et d'effectuer à cet effet une étude (...) qui aboutira en fin d'année».

BCV, *Lettre à nos actionnaires*, novembre 2001.